

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1390

présenté par
M. Boënnec-----
ARTICLE 18 BIS

À la fin de l'alinéa 5, substituer à l'année :

« 2010 »,

l'année :

« 2011 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement modifiant la date d'application du présent article.